

Option 1 "Essentiel Plus" et Option 2 "Essentiel Confort" (adhésion obligatoire)

	Option 1 - Essentiel Plus	Option 2 - Essentiel Confort (Module Soins + Module Optique /Dentaire)
Hors Alsace-Moselle	22,34 €	+22,75 €
Alsace-Moselle	20,20 €	+20,50 €

- La structure tarifaire appliquée pour les 2 options ci-dessus est "uniforme" , c'est à dire un tarif unique pour tous quelle que soit la situation familiale.
- Les cotisations de la surcomplémentaire santé Essentiel Paysage s'ajoutent aux cotisations du socle conventionnel obligatoire.
- Les cotisations de l'option 2 Essentiel Confort s'additionnent aux cotisations de l'option 1 Essentiel Plus.

Option 2 "Confort facultatif"

		Option 2 - Confort facultatif		
		Module Soins	Module Optique /Dentaire	Module Soins + Module Optique /Dentaire
Hors Alsace-Moselle	Adulte	+5,72 €	+4,90 €	+10,62 €
	Enfant	+4,54 €	+2,25 €	+6,79 €
Alsace-Moselle	Adulte	+5,24 €	+4,43 €	+9,67 €
	Enfant	+4,06 €	+2,03 €	+6,09 €

- La structure tarifaire de l'option 2 Confort facultatif est une structure "Adulte/ Enfant".
- L'option 2 Confort facultatif peut être souscrite à titre individuel par le salarié, en complément de l'option 1 obligatoire, Essentiel Plus.

* Les cotisations sont forfaitaires et exprimées en euros (TTC par mois).

AGRICA PRÉVOYANCE vous accompagne au quotidien

Expert de la protection sociale, nous sommes une structure paritaire et nous construisons, avec les partenaires sociaux et les entreprises, des dispositifs sur mesure pour les salariés.

Notre vocation : garantir une protection sociale solidaire et performante qui répond aux aléas de la vie personnelle et professionnelle de chacun.

Pourquoi choisir un assureur recommandé par vos partenaires sociaux ?

En choisissant AGRICA PRÉVOYANCE, vous avez la certitude de bénéficier :

- d'un régime de protection sociale conforme à vos obligations en tant qu'employeur
- de services complémentaires
- de tarifs avantageux négociés au plus juste
- de garanties qui correspondent à vos besoins
- d'un accompagnement de qualité avec des démarches simplifiées



Notre réseau commercial se tient à votre disposition

Vous souhaitez adhérer?

Prenez rendez-vous avec votre agence. Les coordonnées sont disponibles sur : groupagricaparis.com/contactez-nous/agences

Vous avez une question pratique sur votre contrat ?

04 68 11 77 30

(Prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 12h - 13h30 à 17h (16h le vendredi))



EMPLOYEURS
DU PAYSAGE

BOOSTEZ LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE VOS SALARIÉS

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Surcomplémentaire santé Essentiel Paysage

Renforcez la protection santé de vos salariés avec la surcomplémentaire Essentiel Paysage

Vos ouvriers et employés bénéficient déjà de la couverture santé minimum prévue par votre Convention Collective Nationale grâce à la solution d’AGRICA PRÉVOYANCE.

Pour renforcer cette protection, **Essentiel Paysage** améliore les remboursements sur les dépenses de santé les plus coûteuses (optique, dentaire, hospitalisation, dépassements d’honoraires...).

Concrètement, cela limite les frais imprévus, facilite l'accès aux soins et apporte plus de sérénité à vos salariés.

Une solution simple pour conjuguer engagement social, attractivité et confort au quotidien pour vos équipes.

Vous avez le choix entre **une ou deux options**, selon les besoins de vos salariés.

OPTION 1. Essentiel Plus

La surcomplémentaire santé pour vos ouvriers et employés (adhésion obligatoire)

Des soins courants mieux couverts, y compris en cas de dépassements d'honoraires et sur les médecines douces.

Moins de reste à charge sur les dépenses de santé les plus coûteuses :
optique et dentaire

Plus de confort en cas d'hospitalisation : chambre particulière, frais d'accompagnant, dépassements d'honoraires

OPTION 2. Essentiel Confort ou Confort facultatif

Une couverture renforcée accessible en complément de l'option 1 Essentiel Plus

Cette option complète la couverture grâce à **2 modules supplémentaires**.



Module Soins

- Une prise en charge plus favorable sur les soins courants, les médecines douces et certains frais peu ou non remboursés.
- Plus de confort en hospitalisation et une couverture élargie sur des postes spécifiques (appareillage, pharmacie prescrite non remboursée...)



Module Optique / Dentaire

- Des forfaits en optique (verres, lentilles)
- Une prise en charge plus élevée en dentaire, notamment sur l'implantologie et les prothèses.

Adhésion obligatoire ou facultative, c'est vous qui choisissez !

- Adhésion obligatoire pour tous les salariés concernés

ou

- Adhésion facultative, à la main de chaque salarié

OPTION 2 - Essentiel Confort

Les 2 modules pour tous : Soins + Optique/Dentaire

OPTION 2 - Confort facultatif

1 module ou 2 modules au choix du salarié

En bref, une couverture santé modulable selon les besoins de votre entreprise

Couverture minimum

Garanties santé CCN Paysage

+

Surcomplémentaire Essentiel Paysage

Option 1 Essentiel Plus

+

Option 2 Essentiel Confort ou Confort facultatif

Exemples des garanties adaptées aux besoins de vos salariés

 Module Soins	Option 1 - Essentiel Plus	+ Option 2 - Essentiel Confort ou Confort Facultatif (Hors Essentiel Plus)
Soins courants		
• Dépassements d'honoraires médecins adhérents au DPTM ⁽¹⁾	100% BR	100% BR
• Gros et petits appareillages, orthopédie, prothèses	100% BR	200% BR
• Honoraires de médecine douce : chiropractie, ostéopathie	40€/séance avec un max de 2 séances/ an/bénéficiaire	20€/séance avec un max de 4 séances/ an/bénéficiaire
• Honoraires de médecine douce : acupuncture, homéopathie, étiopathie, psychologie, diététique	20€/séance avec un max de 4 séances/ an/bénéficiaire	20€/séance avec un max de 4 séances/ an/bénéficiaire
Hospitalisation		
• Dépassements d'honoraires médecins adhérents au DPTM ⁽¹⁾	200% BR	/
• Chambre particulière (y compris ambulatoire et maternité)	25€/jour	/
• Frais d'accompagnant	25€/jour	/
• Confort hospitalier : prise en charge des frais de télévision et de téléphone	/	26 € an/bénéficiaire
• Prestations de service en cas d'hospitalisation à domicile prise en charge par le régime de base	52€/jour limité à 60 jours / an	400 € / an
Psychiatrie		
• Dépassements d'honoraires médecins adhérents au DPTM ⁽¹⁾	200% BR	/
Cures thermales		
• Frais remboursés par le régime de base : transport, hébergement, surveillance	35% ou 30% ou 10%	/
• Forfait thermal complémentaire	/	150 € / an/bénéficiaire
Divers		
• Transports urgents préhospitaliers pris en charge par le régime de base	100% Frais réels	/
• Transports pris en charge par le régime de base	100% Frais réels	/
• Pharmacie prescrite et non remboursée par le régime de base : médicaments, pilules contraceptives et substituts nicotiniques	/	40 € / an/bénéficiaire
• Vaccins prescrits non pris en charge par le régime de base	40€ / an/bénéficiaire	/
Module Optique / Dentaire	Option 1 - Essentiel Plus	+ Option 2 - Essentiel Confort ou Confort Facultatif (Hors Essentiel Plus)
Optique		
• Verres unifocaux simples - Classe B	30€/ verre	40€/ verre
• Verres unifocaux complexes - Classe B	50€/ verre	70€/ verre
• Verres multifocaux ou progressifs complexes - Classe B	70€/ verre	95€/ verre
• Verres multifocaux ou progressifs très complexes - Classe B	85€/ verre	115€/ verre
• Forfait complémentaire pour les lentilles remboursées ou non par le régime de base	110 € / 2 ans/ bénéficiaire	60 € / 2 ans/ bénéficiaire
Dentaire		
• Prothèses dentaires remboursées par le régime de base hors inlay core (hors 100% Santé)	70% BR	130% BR
• Implantologie	200 € / an/bénéficiaire	250 € / an/bénéficiaire
• Parodontologie non remboursée par le régime de base	100 € / an/bénéficiaire	/
• Orthodontie prise en charge par le régime de base	150% BR	100% BR

⁽¹⁾ Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTM) prévu à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale (OPTAM/OPTAM-ACO).

Base de remboursement (BR) : tarif servant de référence à l'Assurance maladie obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement.

Frais réels (FR) : Remboursement à hauteur des frais réels.

Les garanties présentées ci-dessus correspondent uniquement aux remboursements apportés par l'Option 1 ou l'Option 2, **hors régime de base obligatoire et hors socle conventionnel Paysage**.

Les informations ci-dessus sont présentées de façon simplifiée ; retrouvez le détail exhaustif dans le tableau de garanties complet.